

Administration générale

Direction générale des services

ARRETE N° 302 /2016

portant attribution d'une concession de terrain funéraire dans le cimetière communal de la Ville – Mme PICARD Marie, Agnès, épouse LAURET et Mme PICARD Marie, Gitane, épouse LEBON

Le Député-Maire de la Commune de Saint-Joseph.

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L-2223-13 et suivants,

VU la délibération n°28 du Conseil Municipal du 13 avril 2011 fixant les tarifs des concessions funéraires,

VU l'arrêté du maire n°193/2011 du 5 septembre 2011 portant institution d'un nouveau règlement municipal des cimetières de la commune,

VU la demande présentée par Mme PICARD Marie, Agnès, épouse LAURET, domiciliée à 6 impasse des Sumacs, Jean-Petit – 97480 SAINT-JOSEPH et Mme PICARD Marie, Gitane, épouse LEBON, domiciliée à 35 rue Pente Morel, Jean-Petit – 97480 SAINT-JOSEPH et tendant à obtenir une concession de terrain dans le cimetière communal de la Ville à l'effet d'y constituer la sépulture particulière des membres de la famille PICARD.

ARRÊTE

Article 1^{er}. - Il est accordé dans le cimetière communal de Saint-Joseph – Ville aux noms de Mme PICARD Marie, Agnès, épouse LAURET et de Mme PICARD Marie, Gitane, épouse LEBON, à l'effet de fonder la sépulture particulière des membres de la famille PICARD, une concession de 2 m² superficiels d'une durée de 15 ans à compter du 13 septembre 2016.

Référence : D 069

- Article 2 .- Cette concession est accordée à titre de concession nouvelle.
- <u>Article 3</u> .- La concession est accordée moyennant la somme de 400 € qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°221071 du 13 septembre 2016.
- <u>Article 4</u> .- Les concessionnaires (ou s'ils sont décédés les ayants droit) sont tenus de signaler tout changement de domicile.
- <u>Article 5</u> .- Un exemplaire du présent arrêté sera adressé au titulaire de la concession et au Receveur Municipal.

Fait à Saint-Joseph, le 0 3 001. 2016 Le Député-Maire, La Conseillère Municipale déléguée

Blanche REME JAVELLE